

# VERT LE PETIT

ESSONNE



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6 - ANNEXES 6.D NOTICE EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

#### ARRET

14 décembre 2015

Mairie de Vert le Petit  
04, rue du Général Leclerc  
91710 Vert-le-Petit  
Tél : 01 64 93 24 02  
E mail:mairie@mairie-vertlepetit.fr

Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS  
tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr



## **Le réseau d'eau potable**

---

Concernant l'eau potable les capacités du réseau satisfont aux besoins actuels sur le bourg et le Bouchet.

Pour ce qui concerne la défense incendie, la totalité des hydrants en place sont conformes (débit/pression).

### **Les ressources**

On ne recense pas de captage d'alimentation en eau potable sur la commune. La commune est donc alimentée par un réseau intercommunal appartenant au Syndicat Intercommunal des Eaux Entre Rémarde et Ecole et exploité par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone

### **La distribution**

La totalité des constructions de la commune est desservie par le réseau d'eau potable.

### **La consommation**

La consommation annuelle d'eau potable de la commune s'est établie en 2014 à 117 416 m<sup>3</sup>.

La capacité des réseaux et celle du réservoir sont suffisantes pour l'alimentation en eau des 888 abonnés.

La couverture de la défense incendie est assurée sur la zone agglomérée.

### **La qualité**

Les dernières mesures de la qualité de l'eau donnent une qualité conforme à la réglementation en vigueur.

## **Le réseau d'assainissement**

---

Le 1er janvier 2002, la commune de Vert-le-Petit a délégué sa compétence assainissement eaux usées (collectif) et eaux pluviales au SIARCE, puis l'assainissement non collectif le 1er janvier 2006.

Le réseau communal de la ville de Vert-le-Petit est uniquement de type séparatif. Les réseaux sont actuellement exploités par la SEE (Société des Eaux de l'Essonne) qui opère dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

### **Les eaux usées**

Le système d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau est composé d'un réseau d'assainissement intercommunal, de postes de relèvement et d'une station d'épuration. Le réseau intercommunal est constitué de deux collecteurs : le collecteur général de la Vallée de l'Essonne (CGVE) et le collecteur « Decauville ».

La commune de Vert le Petit, ainsi que celle de Ballancourt-sur-Essonne, de Corbeil-Essonnes, de Fontenay-le-Vicomte, de Mennecey, de Villabé, d'Echarcon et d'Ormoix, ainsi qu'une petite partie de la commune de Lisses sont raccordées au Collecteur Général de la Vallée de l'Essonne.

Les deux collecteurs convergent vers la station d'épuration intercommunale du SIARCE, située sur la Commune d'Évry en rive gauche de la Seine. Cette station d'épuration, EXONA, a désormais une capacité nominale de 96 000 Equivalents habitants (EH).

Le réseau communal des eaux usées est constitué d'environ 12 km de collecteurs. Les réseaux rejoignent le collecteur intercommunal pour un traitement des eaux à la Station de dépollution du SIARCE.

### **Les eaux pluviales**

Le réseau d'eaux pluviales de la ville de Vert-le-Petit est constitué d'environ 9,6 km de collecteurs.

Le réseau communal comporte un bassin de rétention, des déshuileurs et autres tranchées drainantes.

Les eaux de ruissellement sont collectées puis rejetées dans les Marais.

**Le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2011** redéfinit les actions à mener sur les systèmes d'assainissement à travers un programme d'actions pluriannuel et un plan de zonage d'assainissement.

## **Le système d'élimination des déchets**

---

La compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

La gestion de la collecte est assurée par la SEMAER (groupe SEMARDEL – Ecosite de Vert-le-Grand) et leur traitement par la société SEMARIV.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif a lieu 1 fois par semaine, le vendredi. Une collecte des encombrants est organisée uniquement sur demande (quantité limitée à 1 m<sup>3</sup> par foyer). Des points d'Apport Volontaire pour les verres et les journaux ainsi qu'un point de collecte de vêtements sont installés. Le ramassage des déchets verts a lieu le lundi 1 à 2 fois par mois selon un calendrier,

Les déchetteries les plus proches sont situées à Vert-le-Grand à environ 5 km de la commune et Ballancourt à 8 km.

En application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par les lois du 13 juillet 1992 et du 2 février 1995, les décharges traditionnelles sont supprimées au 1er juillet 2002. A compter de cette date, les centres de stockage sont uniquement autorisés à accueillir des déchets ultimes.

La révision du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (P.D.E.D.M.A.) de l'Essonne a été approuvée le 19 novembre 2002 par le Conseil Général.

Le P.D.E.D.M.A. souligne que l'Essonne ne dispose pas de capacité d'enfouissement de classe II, pour l'élimination de déchets ultimes. Cela concerne les refus de tri non incinérable des entreprises, et, dans une moindre mesure, l'élimination de déchets encombrants non valorisables. Les déchets qui n'auront pas fait l'objet d'un tri et d'une valorisation préalable ne pourront être admis en centre d'enfouissement technique.